



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Hadrien Buclin et consorts – Hébergement d'urgence : pas de retour à la rue après la crise du COVID-19 !

Rappel de l'interpellation

En réponse à la propagation du COVID-19 et pour permettre aux personnes sans-abri de participer aux efforts de semi-confinement, le nombre de lits en hébergement d'urgence a été augmenté à Lausanne, de 121 lits en hiver — 57 lits en été — à 212 lits. Cette augmentation du nombre de places a été permise par l'ouverture de deux structures supplémentaires, au sein du Bâtiment administratif de la Pontaise et dans la salle de gymnastique du gymnase du Bugnon.

La crise du COVID-19 aura donc amené le dispositif d'hébergement d'urgence à s'adapter et proposer un lit à pratiquement toutes les personnes sans domicile fixe. Cependant, cet effort en temps de crise révèle une nouvelle fois un constat alarmant : le nombre de lits en hébergement d'urgence est largement insuffisant en région lausannoise. Or, le fait de dormir dehors ne doit pas être considéré comme un problème seulement en période de crise. En été comme en hiver, une nuit à l'extérieur a des répercussions physiques et psychologiques graves sur un individu. Par ailleurs, avant la crise du COVID-19, les hébergements d'urgence lausannois étant en surcapacité pratiquement tous les soirs, il est difficile de garantir une atmosphère calme et reposante pour les personnes qui les fréquentent. Selon les chiffres du bureau des réservations de l'hébergement d'urgence lausannois, le nombre de refus moyen par soir, pour les personnes demandant un lit, oscille entre 13 et 34 : 19 (2016), 34 (2017), 23 (2018) et 13 (2019). Ces moyennes sous-estiment du reste la réalité, dans la mesure où des sans-abris renoncent à solliciter une place, car elles et ils savent qu'on va la leur refuser, faute de lits en suffisance.

Pourtant, malgré ce constat préoccupant, les autorités ont annoncé une fermeture progressive des places supplémentaires ouvertes durant la crise du COVID-19, fermeture échelonnée entre fin-mai et fin-juillet. A l'instar des professionnels de l'accueil d'urgence ayant lancé un appel aux autorités, le 12 mai 2020, les soussigné-e-s estiment au contraire que les autorités cantonales, en collaboration avec les communes, devraient chercher à pérenniser les lits d'hébergement d'urgence supplémentaires ouverts durant la pandémie.

Historiquement du ressort des communes, le rôle du canton dans la problématique de l'hébergement d'urgence est cependant devenu central ces dernières années, depuis que le financement des hébergements d'urgence, soit ceux de Lausanne, Renens, Vevey et Yverdon, ont été transférés dans la facture sociale — depuis 2020, les coûts sont assumés par le canton, moins un tiers refacturé aux communes. L'Etat cantonal est, en outre, garant de la Constitution vaudoise qui dispose, en son article 33, que « Toute personne dans le besoin a droit à un logement d'urgence approprié et aux moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine. » Il doit, en ce sens, jouer un rôle moteur pour répondre au manque de lits dans les hébergements d'urgence.

Compte tenu de ces éléments, les soussigné-e-s adressent les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Le Conseil d'Etat partage-t-il le constat d'une insuffisance du réseau d'hébergement d'urgence dans le canton, en particulier dans la région lausannoise ?*
- 2. Comment expliquer que seulement 57 lits soient proposés habituellement dans les hébergements d'urgence lausannois de mai à novembre, alors que le dispositif a été augmenté à 212 lits pour répondre à la crise ?*
- 3. Que compte entreprendre le Conseil d'Etat pour renforcer le réseau d'hébergement d'urgence dans le canton ?*

Réponse du Conseil d'Etat

1. Le Conseil d'Etat partage-t-il le constat d'une insuffisance du réseau d'hébergement d'urgence dans le canton, en particulier dans la région lausannoise ?

Le dispositif d'hébergement d'urgence vaudois est composé de cinq établissements répartis entre la région lausannoise, Yverdon-les-Bains et Vevey. La majorité de ces établissements est gérée par des partenaires associatifs : La Marmotte par l'Armée du Salut, le Sleep-In par l'association du même nom, La Lucarne et Le Hublot sont quant à eux gérés par Caritas. Enfin, L'Étape est un bâtiment administré par la Ville de Lausanne (ce dernier remplace l'Abri de la Vallée de la Jeunesse). Le dispositif est divisé en deux périodes. La période estivale durant laquelle 99 places sont mises à disposition pour les personnes dans le besoin et la période hivernale où 155 places d'hébergement d'urgence sont disponibles grâce à l'ouverture temporaire de L'Étape proposant 56 places de plus à Lausanne. En parallèle à ce dispositif financé par le Canton et les communes via la participation à la cohésion sociale, la Ville de Lausanne finance Le Répit, une structure d'accueil gérée par la Fondation Mère Sofia ayant une capacité de 100 places. Cette structure ouvre uniquement en hiver. Il s'agit d'un accueil de nuit, n'offrant pas de lits mais un espace sécurisé pour passer la nuit. Enfin, en période de grand froid, un plan d'urgence peut être mis en place afin d'augmenter encore le nombre de places.

	Dispositif cantonal d'été	Dispositif cantonal d'hiver
MARMOTTE (Lausanne)	31	31
SLEEP-IN (Renens)	26	26
HUBLLOT (Vevey)	18	18
LUCARNE (Yverdon-les-bains)	24	24
ÉTAPE (Lausanne)	fermé	64
Le Répit (Lausanne, financé par la Ville de Lausanne)	fermé	80-100
TOTAL	99	221

Tableau 1 : Nombre de places disponibles d'hébergement d'urgence dans le canton de Vaud

En 2019, les établissements d'urgence de la région lausannoise (*La Marmotte*, *Sleep-In*, *L'Étape*) ont proposé 34'452 nuitées. L'offre de lits dans les hébergements d'urgence reste en-dessous des besoins. En effet, en moyenne, nous dénombrons une cinquantaine de refus par mois à *L'Étape* et un même nombre de refus à *La Marmotte* en 2019. Le *Sleep-In* compte une moyenne de 300 refus par mois en 2019, soit environ 10 refus par jour. Cependant, comparé à 2018, le nombre de refus mensuel moyen est en baisse pour la région lausannoise. En effet, cette moyenne était alors de 156 pour *La Marmotte* et de 419 pour le *Sleep-In*.

On peut noter qu'en été, ce taux est supérieur à celui de l'hiver. Un système de priorisation dans les hébergements permet de garantir aux personnes de la région (priorité 1), aux femmes et personnes vulnérables (priorité 2) de pouvoir toujours bénéficier d'un lit. Pour la catégorie 3 (homme seul sans vulnérabilité), les hébergements, à travers notamment la centrale de réservation, effectuent un tournus afin de leur permettre de pouvoir régulièrement dormir dans un hébergement.

Comme on peut le constater, la demande varie fortement d'une année à l'autre et il est difficile d'évaluer le besoin exact en termes d'hébergement. Cependant, il est évident que l'offre réduite en été est en-dessous de la demande, en particulier de la catégorie 3. C'est pourquoi, sous réserve de l'approbation du budget 2021 par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat, en accord avec le Conseil de politique sociale, a décidé d'augmenter, dès le printemps 2021, de 35 places l'offre d'hébergement en été avec l'ouverture du futur bâtiment à visée sociale de Saint-Martin à Lausanne. Celui-ci sera ouvert toute l'année en complément de la Marmotte et du Sleep-in, également ouverts à l'année. L'Espace, lieu d'accueil de jour, sera situé au rez-de-chaussée du bâtiment permettant aux personnes précarisées et sans domicile d'être accueillies en journée pendant toute l'année, d'y déposer leurs bagages et d'y recevoir leur courrier.

Enfin, bien que des places d'urgence soient une nécessité, le Canton souhaite en priorité développer des logements dit de transition où il est possible d'offrir un accompagnement social, visant à prévenir une marginalisation et à accompagner les personnes vers une autonomisation. Pour cela, différents projets sont menés afin de répondre aux besoins de différents publics. En voici quelques exemples :

- Développement de conventions avec des hôteliers pour loger des bénéficiaires du RI qui se retrouvent sans logements ;
- Soutien à des projets de logements de transitions, comme le Patio à Lausanne ;
- Subvention du projet *Rel'og* visant à accompagner les personnes dans leur recherche de logement.

2. Comment expliquer que seulement 57 lits soient proposés habituellement dans les hébergements d'urgence lausannois de mai à novembre, alors que le dispositif a été augmenté à 212 lits pour répondre à la crise ?

	Hiver	Eté	16.03-31.05.20	1-15.06.20	Dès le 16.06.20
MARMOTTE	31	31	23	23	30
SLEEP-IN	26	26	23	23	26
ÉTAPE	64		32	32	38
REPIT (non financé par le canton)	100		30		
BUGNON			40		
BAP			50	50	
BAP-3ème			14	14	
Etape étage malade					9
Total	221	57	212	132	99

Tableau 2 : Dispositif d'hébergement d'urgence de la région lausannoise durant la crise du COVID-19

Habituellement, le nombre de places (lits et non-lits) en hébergement d'urgence de la région lausannoise passe de 57 à 221 entre l'été et l'hiver. Cette augmentation des places en hiver vise à laisser le moins de personnes possible passer la nuit dehors et éviter les dangers sanitaires liés au fait de dormir en extérieur par des températures glaciales.

Durant la crise du COVID-19, l'Etat de Vaud, en accord avec les communes, a ouvert de nouveaux lieux afin de permettre le respect des distances sociales en désengorgeant les structures usuelles. De plus, les usagers étant dans l'incapacité de trouver des emplois temporaires en période de confinement, alors que ceux-ci permettent d'habitude à une partie des usagers de payer leurs nuitées, l'accès au réseau a donc été rendu gratuit pendant la période CoViD. L'élargissement et la gratuité du dispositif ont été financés par la participation à la cohésion sociale après la validation du Conseil de politique sociale. Deux nouveaux lieux ont été mis en place à Lausanne avec le soutien de la Protection civile: la salle de gym du Bugnon et le Bâtiment Administratif de la Pontaise (BAP). En tout, ce sont 212 places qui ont été proposées. Il faut noter que 14 places étaient réservées uniquement aux malades et personnes en attente des résultats de test. L'objectif était de maintenir, malgré les normes sanitaires, le nombre de places offertes au début de l'hiver 2020.

En période estivale, avec la fermeture du *Répit* et de *L'Etape*, le nombre de places aurait dû retomber à 57 lits. L'augmentation exceptionnelle de places d'urgences durant la période mars à mai 2020 n'a été rendue possible que par l'occupation de locaux normalement non disponibles (Gymnase du Bugnon, BAP) et le soutien de la protection civile. Cette augmentation ne pouvait être pérennisée telle quelle. Cependant, compte tenu des normes sanitaires et afin de permettre le maintien de lits réservés à des malades ou des personnes en attente des résultats de test, le Conseil d'Etat avec l'accord du Conseil de politique sociale a décidé de prolonger l'ouverture de *L'Etape* jusqu'en novembre 2020. Par ailleurs, des aménagements au sein des structures ont été réalisés avec les concours d'une infirmière HPCI, afin d'optimiser les espaces dans les respects des normes sanitaires. Enfin, 5 chambres permettant d'accueillir jusqu'à 9 personnes ont été réservées à l'Etape afin d'accueillir des personnes en isolement et en quarantaine (attente des résultats des tests ou mise en quarantaine par l'équipe du contact tracing). Cela permet d'élargir l'offre pour l'été 2020 à 99 lits.

3. Que compte entreprendre le Conseil d'Etat pour renforcer le réseau d'hébergement d'urgence dans le canton ?

Pour renforcer le réseau d'hébergement d'urgence, le Conseil d'Etat avec l'accord du Conseil de politique sociale a augmenté le nombre de places disponibles en 2020 laissant ouvert *L'Etape* en période estivale, permettant ainsi de proposer 42 places de plus durant l'été 2020 suite au déconfinement.

D'autres démarches ont été entreprises pour permettre une offre en places pour l'hiver 2020/2021 qui soit supérieure à celle de l'hiver précédent. Dans le courant de la première quinzaine du mois de novembre, une proposition d'augmentation du nombre de places, comprenant l'utilisation de bâtiments temporairement vacants, a été validée par les instances concernées au rang desquelles figure le Conseil de politique sociale. Selon cette proposition, une offre de 270 places, respectant les normes de distances sociales, sera proposée dès le début de la période froide.

Pour 2021, le Conseil de politique sociale a approuvé l'augmentation du nombre de places en hébergement d'urgence. Sous réserve de l'approbation du budget 2021 par le Grand Conseil, cette augmentation sera rendue possible grâce à l'ouverture du nouveau bâtiment de St-Martin, à Lausanne, qui pourra accueillir 35 personnes. En tout, ce seront 92 places en hébergement d'urgence qui seront mises à disposition durant l'été 2021, soit une augmentation de plus de 60 % de lits comparé à l'été 2019. En hiver, une structure saisonnière (sous forme d'abri) sera mise en place afin d'augmenter le nombre de lits lorsque les conditions climatiques seront défavorables.

Pour finir, nous l'avons évoqué précédemment, outre cet effort fourni pour mettre à disposition des places en hébergement d'urgence supplémentaires, la Direction générale de la cohésion sociale poursuit ses efforts pour développer des solutions d'hébergement alternatives moins précaires, qui proposent un soutien social permettant ainsi de travailler plus efficacement sur les difficultés sociales rencontrées par les personnes hébergées.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 25 novembre 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean